

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 13 janvier 2012

La deuxième journée des partenaires de l'année 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Après rappel des principales questions abordées à la précédente journée des partenaires, les débats se sont focalisés sur l'application des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'importation des véhicules d'occasion.

- Le Colonel MVOUTOU a informé les partenaires de la prise d'une série de textes réglementaires concernant le dédouanement des véhicules d'occasion, notamment :
  - la Note de Service N° 004/MFBPP/DGDDI-DRC du 6 janvier 2012 relative à la procédure de dédouanement des véhicules usagés (pièces à joindre à la déclaration) ;
  - la Note de Service N° 020/MFBPP/DGDDI du 9 janvier 2012 portant clause transitoire en matière de dédouanement des véhicules d'occasion.

Séance tenante, des copies des Notes de Service concernées ont été remises aux participants.

- Monsieur Alphonse OBAMBI, Président du Syndicat des transitaires, a invité les opérateurs économiques, ainsi que l'Administration des douanes à avoir une lecture « apaisée » des textes et lois de la République.

Il a rappelé qu'un Décret présidentiel doit être accompagné de textes d'application : arrêté(s), Notes de Service, etc.

Il s'est réjoui de la prise de la Note de Service N° 020/MFBPP du 9 janvier 2012 portant clause transitoire en matière de dédouanement des véhicules d'occasion.

- Madame Laurence THIEL de SDV, ainsi que Messieurs Joseph MBOUNGOU de GETMA et Guy Bernard PAKA de TEX se sont interrogés sur la conformité des nouvelles dispositions réglementaires avec les dispositions communautaires de la CEMAC.

Les Colonels Augustin MBOBI et Joseph BIYOU DI ont attiré l'attention des partenaires sur la juste compréhension des notions de « territoire douanier » et de « commerçant ».

Le Colonel Yvette MOUISSOU KAMBISSI, responsable p.i. de la sous-section « Véhicules et engins roulants » au Bureau Principal Port a souhaité que des clarifications soient apportées en ce qui concerne les engins, les remorques et les semi-remorques.

Le Colonel MVOUTOU a pris acte des différentes observations et préoccupations, qui seront transmises à la hiérarchie.

Lors du tour de table, plusieurs questions ont été abordées, à savoir :

- **Le calcul de la TVA sur les marchandises importées à l'intérieur de la CEMAC**

Monsieur Alphonse OBAMBI a souhaité avoir des précisions sur l'assiette à prendre en considération pour le calcul de la TVA sur les marchandises importées à l'intérieur de la CEMAC.

- **Les consommables informatiques**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a souhaité savoir si toutes les dispositions ont été prises pour assurer un ravitaillement régulier en matière de consommables informatiques, afin d'éviter les problèmes de ruptures de stocks rencontrés en 2011.

Le Colonel MVOUTOU a rassuré les partenaires sur la disponibilité des consommables informatiques.

- **Les imprimés de déclarations d'importation**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a attiré l'attention des participants sur les problèmes occasionnés par les nouvelles conditions concernant la mise à disposition des imprimés de déclarations d'importation (DI).

Le Colonel MVOUTOU a invité les partenaires à se rapprocher de la Direction du Commerce.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Les partenaires ont été invités une fois de plus à déposer dans les meilleurs délais à la Recette les dossiers relatifs au renouvellement des comptes créditaires.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H30.

**P. La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,  
P.O. Le Chef du Service des Finances et du  
Matériel,**

**Donatien MVOUTOU**